

# « Du temps pour un accord démocratique de qualité »

## CETA La Wallonie inflexible, pas – encore – de signature belge du traité

► Paul Magnette rejette l'échéance posée par la Commission européenne afin que la Belgique se prononce sur l'accord commercial entre l'UE et le Canada.

► « Il reste trop de problèmes pour trouver un accord d'ici vendredi », affirme le ministre-président wallon.

La Wallonie reste inflexible sur le traité Ceta négocié par l'Union européenne et le Canada : pas de signature par la Belgique à ce stade ! A Namur, les choses se sont subitement accélérées mardi en fin d'après-midi lorsque André Antoine (CDH), le président du parlement régional, a convoqué toutes affaires cessantes une commission des Affaires européennes. Objectif de cette réunion en soirée : demander à Paul Magnette (PS), le ministre-président, des explications sur les derniers documents parvenus à l'Elysette pour éclairer la lanterne des décideurs wallons.

Tout au long de la journée, les équipes du ministre-président avaient passé au crible les derniers textes interprétatifs obtenus lundi soir. On s'attendait à ce que Paul Magnette soit interrogé ce mercredi en séance plénière. Mais l'impatience d'André Antoine et surtout de nombreux élus wallons qui se sentaient un peu exclus des réflexions en cours, était trop grande : « Nous avons mis un pied dans la porte, nous n'allons pas le

retirer », expliquait le président peu avant le début des discussions. Il insistait : « Il faut jouer la transparence démocratique jusqu'au bout. »

Dans ce débat sur le Ceta en effet, si le ministre-président et le gouvernement PS-CDH ont fait preuve d'une grande fermeté, les décisions cruciales ont été prises par l'assemblée parlementaire : deux motions s'opposant à la signature par la Belgique du traité, le 27 avril et ce 17 octobre. André Antoine a manifestement été agacé par le « huis clos » qui se jouait à l'Elysette, dans une certaine urgence puisque les autorités européennes réunies à Luxembourg avaient fixé un ultimatum à la Belgique : vendredi pour la signature du traité par tous les pays, Belgique comprise.

### « Pas respectueux »

Cette urgence, le CDH d'André Antoine n'en voulait pas : « Nous demandons de prendre le temps pour un accord de qualité et démocratique. », ont communiqué les députés de ce parti en début de soirée.

Le ministre-président a marqué un accord sans réserve sur ce point : « Nous avons alerté la commission sur nos difficultés il y a un an et aujourd'hui, elle nous donne quelques jours à peine pour nous prononcer. Ce n'est pas respectueux. Le processus démocratique mis en place en Wallonie est sans doute inédit, mais il n'est pas compatible avec le calendrier qui nous est imposé. Il faut changer celui-ci, comme la méthode de travail. »

En clair : d'ici à vendredi, la Wallonie ne donnera pas le feu vert à la Belgique

pour la signature du Ceta. Et donc tout indique que le sommet Union européenne-Canada du 27 février n'aura pas lieu. Paul Magnette s'en est à nouveau excusé, soulignant toutefois que le caractère extraordinaire de ce litige impose une attitude ferme et responsable.

Depuis le début de la semaine, les informations complémentaires parvenues à Namur ont permis de lever plusieurs ambiguïtés importantes. Paul Magnette les a énumérées : des éléments relatifs à l'agriculture, la protection des services publics, le droit du travail, les clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ou le principe de précaution. « Je salue la qualité du dia-

logue avec les autorités européennes mais je souligne que ces progrès sont dus à la mobilisation de la société civile wallonne et au travail du parlement », a souligné le ministre-président.

Mais tout cela ne suffit décidément pas. « Des difficultés substantielles persistent, notamment sur le mécanisme d'arbitrage », a encore expliqué Paul Magnette. Mais l'essentiel du différend est celui-ci : « La valeur juridique des textes que nous avons reçus jusqu'à présent est d'intensité très variable. En marge du traité lui-même, ces éléments sont complexes, non coordonnés, parfois contraignant, parfois non... Nous ne pouvons pas nous contenter de cela. »

Les lignes politiques n'ont pas bougé en Wallonie : la détermination du gouvernement est toujours soutenue par le PS, le CDH, Ecolo et le PTB, tandis que le MR demande la signature du traité. Un mot était sur de nombreuses lèvres mardi soir : résister ! ■

ERIC DEFFET

## UE Reynders : « La plupart de mes collègues ne comprennent pas »

LUXEMBOURG  
DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL

Le « Marché commun » devenu une Union européenne de 28 Etats s'est démené comme un forcené, mardi, pour tenter de sauver les meubles d'un pan entier de son « objet social », ses ressources humaines, ses heures de travail, à savoir : la politique commerciale commune, pilotée par la Commission européenne. Vingt-huit ministres en charge du Commerce ont cherché à sortir de l'ornière le Ceta, leur dernier « bébé » en date – mais bien

d'autres projets d'accords de libre-échange sont en gestation, dont le fameux TTIP en pourparlers avec les Etats-Unis.

L'accord commercial négocié entre l'UE et le Canada est toujours embourbé dans le refus des entités fédérées belges francophones d'accepter le deal « en l'état », sans corrections. Et sans l'accord des Francophones, la Belgique ne peut pas signer – l'accord des entités fédérées du pays est un préalable « juridiquement et constitutionnellement » indispensable, a rappelé

lundi le Premier ministre Charles Michel. Les ministres, réunis à Luxembourg (c'est le cas en octobre, avril et juin...), ont dès lors bétonné diverses garanties et multiplié les déclarations, pour tenter d'arracher le consentement des Wallons.

La balle était ainsi renvoyée dans le camp du ministre-président de la Région wallonne. Mais Paul Magnette a vite rejeté l'échéance de ce vendredi – lire ci-dessus. La signature officielle du Ceta est pourtant, depuis des mois, prévue pour la semaine

prochaine – le 27 octobre –, à Bruxelles, avec le Premier ministre canadien Justin Trudeau.

Les précisions apportées mardi à Luxembourg ont permis à 27 des 28 Etats membres de l'UE de marquer leur accord au Ceta. « Et même, 27 pays et demi, puisque le gouvernement fédéral et la Flandre ont déjà dit oui », a souligné à l'issue des travaux le ministre fédéral belge chargé du Commerce, le vice-Premier ministre Didier Reynders. Mais faute de feu vert wallon, le « miracle » qu'espéraient peut-être

encore quelques fans du Ceta n'aura pas eu lieu : l'accord commercial de libre-échange négocié entre l'Union européenne et le Canada n'a pu être conclu et signé ce mardi à Luxembourg.

Didier Reynders espère que les réglages effectués dans la capitale grand-ducale vaincront les dernières résistances wallonnes. Plusieurs « garanties ont été formellement avancées par le Conseil », a-t-il détaillé, notamment pour la protection des qualifications professionnelles. Le suivi de la mise en œuvre du Ceta ne sera pas entièrement confié

à la Commission : chaque Etat membre gardera son mot à dire.

Et, surtout, une déclaration « très importante pour l'Allemagne et la Belgique » assure que tout l'édifice sera... enterré, à l'échelle des Vingt-Huit, si le moindre parlement refusait de ratifier l'accord.

**« J'ai connu des moments à l'Europe où c'était 14 contre 1 ou 27 contre 1. Mais la Belgique n'a jamais été ce 1 »** REYNDERS

Le Ceta doit, pour une grosse partie, entrer en vigueur provisoirement dès le vote du Parlement européen, prévu en janvier.

Mais les ministres promettent donc que l'on pourrait revenir en

arrière en cas de non-ratification. C'est le pari (osé) : dire au gouvernement wallon de signer, ici et maintenant, et garantir, comme le dit Reynders, que « les parlements nationaux et régionaux auront le dernier mot »...

Entre-temps, le ministre fédéral n'a pas caché son embarras – tout en multipliant diplomatiquement les marques de compréhension « pour les préoccupations légitimes de citoyens pour lesquelles on a apporté des garanties ». « J'ai toujours plaidé avec les entités fédérées pour une Europe qui puisse davantage décider, avec le vote à la ma-

ajorité qualifiée, a exposé Reynders. *J'ai toujours dit qu'il était impossible qu'un seul Etat bloque toute décision européenne. J'ai connu des moments à l'Europe où c'était 14 contre 1 ou 27 contre 1. Mais la Belgique n'a jamais été ce 1. Et c'est très préoccupant sur le plan intérieur belge* » – avec une nouvelle fracture Nord-Sud.

« La plupart de mes collègues ne comprennent pas » : le ministre libéral a encore relevé qu'au sein des partis conservateur et socialiste, les deux poids lourds au Parlement européen, il y a une « quasi-unanimité » pour soutenir le Ceta. ■

PHILIPPE REGNIER

## LA COMMISSAIRE

### Les leçons de Malmström

La commissaire européenne au Commerce, la libérale suédoise Cecilia Malmström, juge déjà que « beaucoup » de leçons doivent être ti-

rées de la saga Ceta. Une vingtaine d'accords commerciaux sont en cours de négociation par la Commission européenne, chargée par les traités européens de mener ces pourparlers au nom des Etats membres de l'UE. « C'est un avantage : on n'imagine pas avoir 28 ou 27 pays » à la table de négociation. Mais si le commerce

est une compétence de l'UE, certains champs d'application des accords relèvent encore des compétences nationales. Or, ajoute Malmström, « ça ne va pas s'il faut attendre des années pour voir ces accords ratifiés, avec les choses qui bougent si vite dans le monde globalisé ». Concilier exer-

cice démocratique et efficacité dans la prise de décision : tel est le dilemme auquel l'UE est confrontée. « Il faut de l'inclusivité et de la transparence. Mais en même temps, cela ne peut pas durer des années. Il en va de la crédibilité de l'UE à conclure des accords commerciaux dans le futur.

PH.R.

## COMPTE TWITTER

### Reynders piraté

Un tweet du ministre des Affaires étrangères a suscité

de nombreuses réactions mardi soir. Le compte de Didier Reynders a en effet posté le message suivant : « Hey Canada, fuck you ». Le compte a en fait été piraté.